

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1956 B 00053

Numéro SIREN : 456 500 537

Nom ou dénomination : DALKIA

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2018 sous le numéro de dépôt 12227

*Société Anonyme au capital de 220 047.504 €
Siège social : 37 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 59350 SAINT-ANDRE
456 500 537 RCS Lille Métropole*

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 14 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le quatorze juin à douze heures,

Les actionnaires de la société DALKIA se sont réunis, en assemblée générale ordinaire annuelle, dans les locaux de la société EDF situés 22-30 avenue Wagram 75008 Paris, sur convocation du Conseil d'administration en date du 30 mai 2018.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque actionnaire en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire, à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de procuration.

L'assemblée est présidée par Madame Sylvie JEHANNO en sa qualité de Présidente Directrice Générale.

Madame Sylvie JEHANNO, représentant EDF l'actionnaire présent possédant le plus grand nombre de voix, et acceptant cette fonction, est appelée comme scrutateur.

Monsieur Eric MOLINIE assume les fonctions de secrétaire.

La Présidente constate que la Société KPMG, commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, assiste à cette assemblée.

Monsieur Serge CANEL, Secrétaire du comité d'entreprise, régulièrement convoqué est absent.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente constate, d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée valable par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés, et votant par procuration, possèdent 13 744 365 actions sur les 13 750 836 actions composant le capital social déduction faite de 2 133 actions détenues par DALKIA elle-même. Les conditions de quorum étant remplies, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Madame la Présidente dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire
- la copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes avec l'avis de réception
- la feuille de présence de l'assemblée
- la liste des actionnaires
- l'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2017
- le rapport de gestion établi par le conseil d'administration
- le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le conseil d'administration
- le rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce
- le texte du projet de résolutions soumises à l'assemblée
- les statuts de la société.

Madame la Présidente fait en outre observer que la présente assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles R.225-66 et suivants du Code de commerce et déclare que les documents et renseignements visés aux articles R.225-81 et R.225-83 dudit code ont été adressés ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

-
- Fin du mandat du commissaire aux comptes suppléant
- Pouvoirs

.../...

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise et constatant que le mandat de la société KPMG AUDIT ID située Tour Egho – 2 avenue Gambetta – 92066 Paris La Défense cedex commissaire aux comptes suppléant arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire, décide de ne pas renouveler le mandat de KPMG Audit ID.

Cette résolution est mise aux voix :

Votent pour : 13 744 365 voix

Votent contre ou s'abstiennent : 0 voix

Il résulte de ce vote que 13 744 365 voix ayant été obtenues, cette résolution est ADOPTÉE.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et toutes autres formalités qu'il appartiendra de réaliser.

Cette résolution est mise aux voix :

Votent pour : 13 744 365 voix

Votent contre ou s'abstiennent : 0 voix

Il résulte de ce vote que 13 744 365 voix ayant été obtenues, cette résolution est ADOPTÉE.

CERTIFIE CONFORME PAR
La Présidente Directrice Générale

